

DEPARTEMENT DU DOUBS
COMMUNE DE BANNANS

PROCES VERBAL DES DEBATS ET DECISIONS DE
LA SEANCE N°40 DU CONSEIL MUNICIPAL 2014 - 2020
DU VENDREDI 6 OCTOBRE 2017 A 20H00

Date de la convocation : 29 septembre 2017.

L'an deux mil dix-sept, le six octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de BANNANS, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Claude DUSSOUILLEZ, Maire.

Présents : M. Claude DUSSOUILLEZ, Maire
MM. Louis GIROD, Guy MIOT, Adjoint
M. Laurent CLAUDET, Conseiller délégué

Mmes Jennifer BRESSAND, Corinne GARNIER, Conseillères municipales
MM. M. Luca CURTENELLE, Fabien VIEILLE-MECET Conseillers municipaux.

Excusés : Mme Maryse PAGNIER, Adjointe
M. Hervé DECREUSE, Conseiller municipal

Absent : M. Mickaël POURNY, Conseiller Municipal.

Secrétaire de séance : M. Louis GIROD

Ordre du jour de la séance n° 40 :

- 1. Approbation du compte rendu de la séance n° 39 du 25/08.**
- 2. Administration générale.**
 - Suivi du PLUI
 - Modification des statuts de la CFD
 - Loi GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et la prévention des Inondations)
- 3. Bâtiments communaux.**
 - Eglise : Réception de l'accord de subvention.
 - Réflexion sur la construction d'une salle socio-culturelle.
- 4. Eau – assainissement.**
 - Courrier aux parlementaires et au préfet.
 - Délibération pour régulariser les 150 € payés à tort par M. Magnenet.
 - Demande de paiement de la SNCF.
- 5. Milieux naturels, digues, environnement.**
 - Bras de décharge à nettoyer (période idéale : nov. / déc.)
 - Incident Bio-Terroir Dornier.
- 6. Voirie**
 - Réunion de commission pour rue A. Claudet.
 - Révision du plan de circulation.

7. Informations diverses.

- Vente de bois aux habitants.
- Eclairage rue L. Troutet jusqu'aux Monts de Joux.

Compte-Rendu :

1. Approbation du compte rendu de la séance n° 39 du 25/08.

Sans opposition ni commentaire, le compte-rendu est approuvé.

2. Administration générale.

- Suivi du PLUI

La dernière réunion s'est tenue à La Rivière le 4 octobre en présence des représentants des services de l'Etat. C'est le représentant du cabinet IAD qui se charge du compte-rendu de cette réunion.

- Modification des statuts de la CFD

4 compétences supplémentaires doivent être exercées pour continuer à percevoir la DGF bonifiée : 10 € environ par an par habitant, ce qui permet de financer le coût des travaux de raccordement à la fibre optique : 60 000 € environ par an pendant 15 ans.

- Loi GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et la prévention des Inondations)

Cette compétence aujourd'hui communale sera transférée à la communauté de communes (dans les conditions prévues à l'article L.211-7) dès le 1^{er} janvier 2018.

En 2018, la CFD exercera les 9 compétences suivantes :

1. Aménagement de l'espace communautaire :
2. Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 ;
3. Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.
4. Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.
5. Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement.
6. Création ou aménagement de voirie d'intérêt communautaire.
7. Politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées.
8. Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire ;
9. Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service au public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n°2000321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

3. Bâtiments communaux.

- Eglise : Réception de l'accord de subvention.

C'est le directeur des affaires culturelles qui a confirmé l'octroi d'une subvention d'un montant de 182.325 €. Concernant le chauffage de l'église qui selon toute vraisemblance sera électrique, il est décidé de demander un tarif jaune certes plus onéreux mais qui permettra de sécuriser la consommation de tous les bâtiments communaux qui pose parfois problème, notamment l'hiver lors de l'utilisation de la salle d'animation. L'idée est de faire une traversée de route rue L. Troutet et de mettre en place une ou plusieurs gaines.

- Réflexion sur la construction d'une salle socio-culturelle.

Il s'agit de profiter de l'opportunité du contrat de ruralité qui permet d'obtenir des financements pouvant aller jusqu'à 80% si les projets présentés sont sélectionnés.

Outre l'aspect socio-culturel, ce projet aurait aussi pour but de permettre aux associations du village d'avoir des box de rangements, chose qui à ce jour fait cruellement défaut.

Il faut dans un 1^{er} temps, trouver un architecte de faire l'AMO (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage) qui équivaut à un APS (Avant-Projet Sommaire) afin de déposer le dossier de demande de financement.

- Réflexion sur la possibilité de couvrir l'amphithéâtre.

Cette idée qui permettrait d'augmenter fortement l'utilisation de l'amphithéâtre a été plusieurs fois évoquée sans jamais conduire à des recherches de faisabilité. Aujourd'hui, l'A.C.I. forte de son succès toujours croissant se trouve face à la problématique de ne plus savoir dans quel lieu elle pourrait assurer ses spectacles en cas de mauvais temps car les sites actuels de repli ne permettent plus d'accueillir tous les spectateurs (environ 350). L'A.C.I. a fait des recherches sur la location d'un chapiteau spécifique mais le coût de location est exorbitant (9.000 € pour 4 jours). C'est la raison pour laquelle l'idée de couvrir l'amphithéâtre a ressurgi.

Bien entendu, dans ce cadre, il s'agirait d'un projet d'intérêt communautaire, qui sous-entend un financement de la CFD. Sachant que les dossiers pouvant bénéficier d'un contrat de ruralité doivent être finis pour fin novembre, nous allons contacter un architecte rapidement pour à minima, savoir si des solutions existent.

4. Eau – assainissement.

- Courrier aux parlementaires et au préfet.

Compte tenu d'une part de la position du Sénat et d'une partie des députés qui proposent que le transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes reste optionnel, et d'autre part de la spécificité de Bannans qui obtient des recettes importantes liées à la vente d'eau, nous avons décidé d'adresser un courrier aux 8 parlementaires du Doubs (5 députés et 3 sénateurs) ainsi qu'une copie à M. le Préfet du Doubs pour leur expliquer la problématique pour Bannans.

- Dans le même esprit, Louis Girod informe les élus des 2 interventions qu'il a faites en conseils communautaires :

. La 1^{ère} lors du conseil du 27/06/17 où il a officiellement fait part de la spécificité de la commune de Bannans qui enregistre des recettes substantielles grâce à la vente d'eau et a demandé qu'il en soit tenu compte dans l'étude du transfert de la compétence eau par une allocation compensatrice.

. La 2^{ème} lors du conseil du 12/09/17 où il a fait part de son interrogation sur la nécessité de poursuivre l'étude du transfert de compétences alors même que le Sénat, opposé au transfert, a adopté une proposition de loi visant à maintenir dans les communautés de communes ces 2 compétences au niveau optionnel.

- Délibération pour régulariser les 150 € payés à tort par M. Magnenet.

Ce terrain qui a permis à la commune de construire le château d'eau dans de bonnes conditions a été vendu à un prix inférieur au marché c'est pourquoi la demande de M. Magnenet est recevable. Le Maire précise que l'agence foncière aurait demandé la même somme à la commune. Les 150€ seront donc réglés à M. Magnenet qui a payé cette somme demandée par le notaire pour des instructions Safer.

- Demande de paiement de la SNCF.

Il s'agit d'une somme forfaitaire de 1.000€ HT pour l'étude de traversée de la voie et d'une redevance annuelle de 150,54€ HT.

Cette demande est bien entendu non négociable.

- Proposition de convention de coopération avec la CCGP

La CCGP en charge de la compétence eau nous a adressé une convention pour la prochaine fourniture d'eau à la commune de Sainte Colombe. Cette convention étant rédigée de façon unilatérale (il ne reste plus qu'à la signer...) n'est pas acceptable en l'état.

Une réunion de la commission est prévue lundi 16/10 pour évoquer ce sujet et proposer les termes d'une convention que nous soumettrons à la CCGP.

5. Milieux naturels, digues, environnement.

- Bras de décharge à nettoyer (période idéale : nov. / déc.)

Renseignements pris auprès du SMMADH, l'entretien du lit majeur du Drugeon incombe bien à Bannans (contrairement au lit mineur dont l'entretien est géré directement par le SMMADH).

Une entreprise spécialisée sera contactée prochainement.

- Incident Bio-Terroir Dornier.

Les services de la police de l'eau ont été alertés après qu'il ait été constaté une mortalité très inhabituelle des poissons dans le Drugeon ainsi que l'absence d'eau dans l'étang du moulin.

Il semble que l'ouverture bien trop prolongée de la vanne de l'étang par une personne de l'entreprise Bio-Terroir-Dornier soit à l'origine de cet incident malheureux.

8. Voirie

- Réunion de commission pour rue A. Claudet.

La commission se réunira le 11 octobre à 17h30 pour évoquer les travaux de réfection de la voirie rue d'Arlier. Les travaux prévus cet automne sur les rues d'Arlier et L. Troutet sont désormais reportés au printemps 2018.

Le Maire indique que dans le cadre des C.E.E. (Contrats d'Economie d'Energie), le remplacement des lampes de rue par des modèles moins énergivores pourraient permettre l'octroi de subventions allant jusqu'à 80%.

- Révision du plan de circulation.

Le plan de circulation dans le village doit être revu et éventuellement corrigé. Il est décidé la mise en place d'un panneau de sens interdit dans la rue A. Fauconnet, à l'intersection avec la rue L. Troutet car beaucoup de personnes qui se retournent au milieu de la rue ne pensent pas être en sens interdit en remontant.

Un panneau de sens interdit sera posé également dans le lotissement Montguidan car malheureusement, des riverains ressortent du lotissement côté La Rivière, là où c'est le plus dangereux par manque de visibilité, au mépris des règles du code de la route et de la sécurité.

9. Informations diverses.

- Vente de bois aux habitants.

Cette vente qui s'est déroulée le 29/09 a rassemblé 11 acheteurs : la recette globale est de 1.790,52 € TTC

- Eclairage rue L. Troutet jusqu'aux Monts de Joux.

Il y a lieu de demander un devis au SYDED pour terminer cette affaire.

Par ailleurs, 3 ou 4 supports de poteaux détériorés lors de la fauche du bord de route sont à changer (ou à réparer).

La séance est levée à 23h30

Le Maire

Les Adjoints

Les Conseillers Municipaux

